Aix*Marseille université
Initiative d'excellence

Arrêté n° UFR Sciences – Informatique / 2020-2021

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 17 mai 2018 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master domaine **« Sciences et Technologies »** mention **« Informatique »** est composé comme suit pour l'année universitaire 2020-2021 :

Master 1 **Semestre 1 – INFORMATIQUE -**
Parcours Informatique - Sites de Saint-Jérôme et de Luminy
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président : Rémi MORIN Suppléant : Amine HAMRI Liste des membres : Rémi MORIN, Amine HAMRI, Cécile CAPPONI **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** aucune Liste des membres :

Master 1
Semestre 2 et Jury de MASTER 1– INFORMATIQUE -

Parcours Informatique - Sites de ~~Saint-Jérôme et de~~ Luminy

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président : Rémi MORIN
Suppléant : Amine HAMRI

Liste des membres : Rémi MORIN, Amine HAMRI, Cécile CAPPONI

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :
aucune

Liste des membres :

Master 2
Semestres 3 et 4 – jury année par parcours-type et délivrance du diplôme

Parcours Fiabilité et Sécurité Informatique (FSI) - Site de Luminy

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président : Emmanuel GODARD

Suppléant : Denis LUGIEZ

Liste des membres : Emmanuel GODARD, Denis LUGIEZ, Roland AGOPIAN

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :
aucune

Liste des membres :

Parcours Ingénierie du Logiciel et des Données (ILD) - Sites de Luminy et de Saint Jérôme

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Présidente: Jean-Luc MASSAT
Suppléant : Nicolas HOAREAU

Liste des membres : Omar BOUCELMA, Jean-Luc MASSAT, Nicolas HOAREAU, Noël NOVELLI

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :
aucune

Liste des membres :

Parcours Intelligence Artificielle et Apprentissage Automatique (IAAA) - Site de Saint-Jérôme
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président : Thierry ARTIERES Suppléant : Carlos RAMISCH Liste des membres : Thierry ARTIERES, Carlos RAMISCH, Cyril TERRIOUX **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** aucune Liste des membres :
Parcours Informatique et Mathématiques Discrètes (IMD) - Site de Luminy
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président : Pierre-Alain REYNIER Suppléant : Laurent REGNIER Liste des membres : Pierre-Alain REYNIER, Laurent REGNIER, Kevin PERROT **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** aucune Liste des membres :
Parcours Géométrie et Informatique Graphique (GIG) - Site de Luminy
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président : Jean-Luc MARI Suppléant : Romain RAFFIN * Liste des membres : Jean-Luc MARI, Romain RAFFIN, Ricardo URIBE LOBELLO **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** aucune Liste des membres :

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et le Directeur Général des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 20/11/2020

Université d'Aix Marseille · AMU ·

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences

Doyenne
Faculté des Sciences
Laurence MOURET